



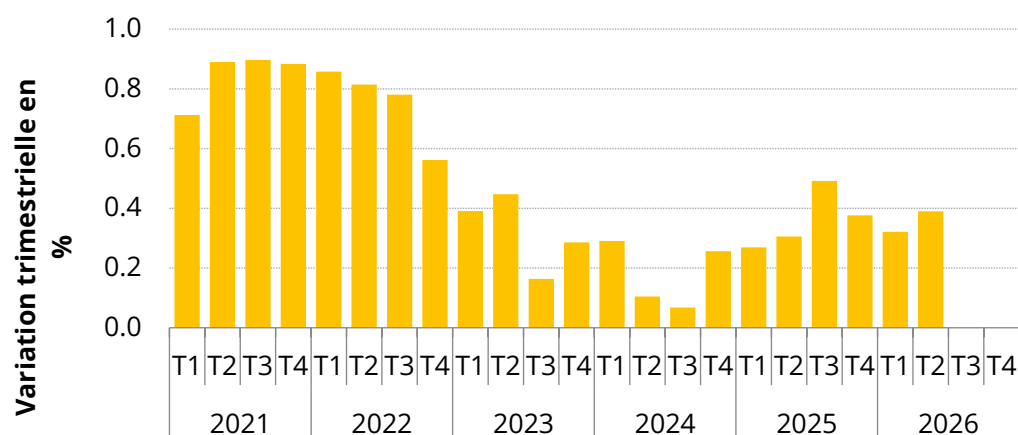
Emploi salarié au deuxième trimestre 2026 : +0.4% sur un trimestre, +1.6% sur un an

La progression trimestrielle de l'emploi salarié demeure modérée à 0.4% par rapport au premier trimestre 2026. En variation annuelle, la progression de l'emploi salarié s'établit à 1.6%, contre 1.4% au premier trimestre 2026. Comme lors des trimestres précédents, les activités de l'administration et les autres services publics affichent les plus fortes progressions, avec une hausse de +1.1% sur un trimestre. Quant au secteur d'activité de la construction, le nombre de salariés diminue légèrement au deuxième trimestre 2026 (-0.1% sur un trimestre).

La branche de l'administration et autres services publics demeure la branche la plus dynamique, avec une progression de 1.1% sur un trimestre et de 4.3% sur un an. Ce sont principalement les services de l'administration centrale et les activités hospitalières qui ont enregistré les évolutions les plus favorables au cours des douze derniers mois. Les effectifs du secteur de la construction, après une stabilisation sur les deux trimestres précédents, affichent un léger recul au deuxième trimestre (-0.1% sur un trimestre). En variation annuelle, un retrait de 0.4% a été observé au deuxième trimestre 2026 (ce sont les autres travaux de construction spécialisés qui ont subi la plus grande perte d'emplois sur cette période).

Au deuxième trimestre 2026, le nombre de salariés frontaliers a progressé plus fortement que celui des salariés résidents (+0.6 % contre +0.2 %). Le nombre de salariés frontaliers allemands a quant à lui enregistré une légère hausse de 0.1 % par rapport au premier trimestre 2026, après plusieurs trimestres consécutifs de recul de l'emploi.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source : STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

	2025	2025					2026				
		T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
	Nombre de personnes	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	490 811	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.9	1.2	1.3	1.4	1.6
Pays de résidence et nationalité											
Résidents au Luxembourg	259 980	0.2	0.3	0.4	0.1	0.2	0.8	0.9	1.1	1.0	1.0
Luxembourgeois	129 006	0.5	0.4	0.6	0.4	0.4	1.7	1.8	2.0	2.0	1.9
Communautaires (UE27 + UK)	101 150	-0.5	-0.1	-0.4	-0.4	-0.3	-1.6	-1.3	-1.3	-1.4	-1.2
Non communautaires	29 825	1.3	1.2	1.6	1.1	1.2	5.7	5.4	5.5	5.3	5.2
Frontaliers	230 831	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.9	1.4	1.5	1.9	2.2
Belgique	51 368	0.1	0.3	0.1	0.1	0.2	-0.3	0.3	0.5	0.6	0.7
Allemagne	51 691	-0.3	0.0	-0.1	-0.1	0.1	-0.7	-0.5	-0.7	-0.6	-0.3
France	127 772	0.6	0.9	0.8	1.0	1.0	2.1	2.6	2.9	3.4	3.7
Sexe											
Hommes	284 106	0.2	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.8	1.0	1.2	1.4
Femmes	206 705	0.3	0.5	0.5	0.4	0.5	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8
Branche d'activité (NACE Rév.2)											
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	37 803	0.2	-0.2	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.2	0.4	0.0	-0.2
Construction	47 424	-0.6	-0.3	0.0	0.0	-0.1	-2.4	-1.8	-1.0	-0.9	-0.4
Commerce, transport, hébergement et restauration	107 337	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	1.2	1.2	1.1	0.6	0.6
Information et communication	21 716	-0.3	0.1	0.1	-0.4	0.1	-2.1	-1.2	0.1	-0.5	-0.1
Activités financières et d'assurance	55 003	0.3	0.2	0.0	0.2	0.2	0.8	1.0	0.9	0.7	0.6
Activités spécialisées et services de soutien	84 835	0.1	0.9	0.3	0.5	0.4	1.0	1.7	1.4	1.8	2.0
Administration et autres services publics	112 997	0.8	1.0	1.2	1.0	1.1	2.4	2.5	2.7	4.0	4.3
Autres activités	23 696	0.4	0.7	0.6	0.2	0.4	2.6	3.0	3.0	2.0	1.9

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières

** données brutes

Note méthodologique :

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi, une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupant deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne distinguent pas par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique [« Marché du travail »](#) sur le Portail des statistiques.

La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par Marco Schockmel.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

